

cours du trône annonce la création d'un ministère qui sera chargé de le protéger ainsi que nos ressources renouvelables. Ce nouveau ministère cumulera la plupart des fonctions du gouvernement fédéral dans la lutte contre la pollution. L'an dernier, bon nombre d'entre nous avons consacré plusieurs mois, au comité, à la loi sur les ressources en eau du Canada. Cette importante loi fédérale coordonnera les activités, à divers échelons, d'agences gouvernementales canadiennes. Quatre autres bills ont également été adoptés à la dernière session pour combattre la pollution, dont une mesure pour l'enrayer dans l'Arctique canadien et, au large du plateau continental, dans les appareils de sondage du pétrole et du gaz, ainsi que des modifications à la loi sur les pêcheries.

Je suis satisfait de constater qu'un bill concernant la pollution de l'air sera présenté au cours de la session. Il y a longtemps que cela aurait dû être fait. Certaines provinces ont des lois contre la pollution mais ce n'est pas général. J'espère que ce bill suivra la même voie que le bill sur les ressources en eau; c'est-à-dire que nous admettrons que la plus grande part de la responsabilité pour la lutte contre la pollution dans notre société est du ressort des provinces. Les deux paliers de gouvernement en agissant ensemble pour résoudre les problèmes peuvent partager ressources, talents et responsabilités.

• (9.20 p.m.)

Toutefois, si la province n'agissait pas ou n'était pas en mesure de subvenir aux frais que comportent les mesures nécessaires, alors la loi fédérale accordera au gouvernement fédéral le pouvoir d'agir et les fonds pour le faire. Ainsi nous avons uniformité dans ce vaste pays à l'égard des spoliations qu'on permet de faire à notre terre, à nos eaux et à notre air. Les Canadiens ne sauraient admettre la surenchère entre provinces pour attirer de nouvelles industries, qui s'est faite dans le passé parce que les normes de pollution de notre province étaient plus basses que celles des autres. Pas une seule nouvelle usine de pâte et de papier n'a été établie en Ontario depuis 20 ans, et cela en partie parce que nos normes de pollution sont plus rigoureuses que celles de certaines autres provinces. Et nombreux sont ceux qui estiment que ces normes ne sont pas trop élevées, même en Ontario.

Il appartient au gouvernement fédéral de prévoir des normes optimales s'appliquant dans tout le pays à l'eau et à l'air afin de veiller à ce qu'un environnement sain soit transmis aux futures générations de Canadiens. Le fait de confier de nombreuses activités du gouvernement fédéral à un unique ministère chargé de notre environnement, comme l'indique le discours du trône, est un pas dans la bonne voie.

La circonscription fédérale d'Algoma comporte de nombreux secteurs d'activité tels que l'agriculture, l'exploitation forestière, les mines et le tourisme. A entendre cette énumération, on comprend facilement qu'il s'agit d'industries primaires. Aucun débat public ne nous concerne plus que celui de la domination étrangère de notre industrie et de notre pays. L'incertitude actuelle qui règne dans l'industrie minière de l'uranium constitue un exemple de l'énorme complexité que présente l'établissement de règles concernant la propriété canadienne. L'année dernière, à cette époque, il y avait 20 perforatrices à diamants qui fonctionnaient dans la région d'Elliot Lake. Aujourd'hui il n'y en a pratiquement plus. Les travaux d'exploration ont atteint leur niveau le plus bas au

[M. Foster.]

Canada. Ceci représente un perte de millions de dollars en projets de mise en valeur. Maintenant qu'on a fait naître l'incertitude pour ce qui concerne la propriété étrangère des mines d'uranium, la question doit être résolue dès que possible afin que les travaux d'exploration au Canada puissent se poursuivre.

Heureusement, le gouvernement a établi une politique d'aide en juillet dernier afin d'aider les mines d'uranium durant les trois prochaines années de faible demande pour l'oxyde d'uranium. A Elliot Lake, tout le monde espère que le gouvernement et les représentants des mines Denison, qui sont actuellement en train de négocier de l'aide pour maintenir la mine en exploitation, aboutiront à un accord très bientôt. Cette politique d'aide ne se révélera utile, en ce qui concerne cette communauté, que si on réussit à conclure un accord.

Les ramifications du présent débat public sur la propriété étrangère au Canada sont d'une portée incalculable. Par exemple, nous cherchons depuis plusieurs années déjà une compagnie qui établirait une fabrique de pâtes et papiers dans la circonscription d'Algoma pour utiliser notre fibre ligneuse. Une compagnie américaine qui avait entrepris une étude de rentabilité dans la région avant d'y construire une fabrique a décidé de s'en abstenir, en partie à cause de l'incertitude que suscite la propriété étrangère des industries canadiennes fondées sur les ressources.

Je crois que nous devons aborder la question de nationalisme économique au Canada avec beaucoup de circonspection. Toute décision prise en vue de limiter les investissements étrangers doit être considérée longuement quant aux répercussions sur les communautés qui seront touchées. Si des règles sont élaborées à la légère sans être étudiées minutieusement, les résultats pourraient être désastreux pour les régions comportant des industries fondées sur les ressources. Il arrive que bon nombre de ces régions sont aussi celles qui sont désignées par le ministère de l'Expansion économique régionale en vue d'obtenir les subventions accordées aux industries secondaires. Il serait stupide d'établir des règles concernant la propriété étrangère qui arrêteraient le développement dans ces régions du Canada, alors que le ministère de l'Expansion économique régionale dépense des centaines de millions de dollars pour favoriser l'expansion et le développement d'industries secondaires.

Rien de ce que le gouvernement actuel a accompli depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1968 n'a donné plus de résultats dans les régions sous-développées de notre pays que l'établissement du ministère de l'Expansion économique régionale. Les subventions d'encouragement accordées aux nouveaux établissements industriels ont été d'un grand secours dans la circonscription d'Algoma. Jusqu'ici, cette année, nous nous sommes engagés à verser à l'industrie trois subventions pour l'expansion régionale, lesquelles se chiffrent au total à plus d'un demi-million de dollars. Cet argent contribuera à créer de nouveaux emplois dont notre région a grand besoin et à élargir notre infrastructure économique. Cette formule d'aide au développement rassure la population et lui fait voir à quel point le gouvernement s'occupe d'implanter l'industrie dans notre région. Ce n'est là, j'en suis sûr, qu'un commencement. D'autres subventions et d'autres demandes sont en voie de règlement et le développement prendra des proportions de plus en plus grandes. Le ministère de l'Expansion économique régionale a besoin